

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1198

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« déferé »,

insérer les mots :

« au tribunal administratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.